



DEMANDE DE CRÉATION D'ENTENTE EN JEUNES SAISON 2021 – 2022

A RETOURNER AVANT LE 15/07/2021

Clubs de :

Monsieur le Président,

Je soussigné(e),
Président(e) du Club de

Désire créer une entente avec les clubs de :

Dans les catégories suivantes (cocher (☑) les catégories concernées) :

U6 à U9 <input type="checkbox"/>	U10 – U11 <input type="checkbox"/>	U12 – U13 <input type="checkbox"/>	U14 – U15 <input type="checkbox"/>	U16 – U17 – U18 <input type="checkbox"/>
--	--	--	--	--

Le club gestionnaire sera
(le club gestionnaire devra seul procéder aux engagements)

Nom de l'éducateur responsable

Tél. : Mail :

Motif(s) pour la création de l'entente (cocher (☑) le(s) motif(s) concerné(s)) :

- Manque d'effectif
- Manque de dirigeants
- Autre motif :

FAIT À LE / / 2021

NOMS ET SIGNATURES DES PRESIDENTS				
CLUB DE	CLUB DE	CLUB DE	CLUB DE	CLUB DE

DOSSIER D'ENTENTE

Afin d'évaluer la nécessité de vous aider à la structuration du regroupement de joueurs que vous avez mis en place ou envisagez de mettre en place, vous voudrez bien remplir et nous renvoyer le questionnaire ci-joint le plus rapidement possible.

1 - BILAN

EFFECTIFS DES JOUEURS SUR LES 2 DERNIERES SAISONS PREVISION POUR LE REGROUPEMENT

LICENCIÉS PAR CATEGORIE																	
Catégorie	SAISON 2019/2020						SAISON 2020/2021						SAISON 2021/2022				
	U6 à U9	U10 U11	U12 U13	U14 U15	U16 U17	U18 U19	U6 à U9	U10 U11	U12 U13	U14 U15	U16 U17	U18 U19	U6 à U9	U10 U11	U12 U13	U14 U15	U16 U17 U18
Nom du Club 1 :																	
Nombre licenciés																	
Population Commune																	
Nom du Club 2 :																	
Nombre licenciés																	
Population Commune																	
Nom du Club 3 :																	
Nombre licenciés																	
Population Commune																	
Nom du Club 4 :																	
Nombre licenciés																	
Population Commune																	
Nom du Club 5 :																	
Nombre licenciés																	
Population Commune																	
TOTAL																	
Nombre d'équipes engagées																	

2 – ENCADREMENT POTENTIEL

Catégorie	U6 à U9	U10 - U11	U12 - U13	U14 - U15	U16 - U17 - U18
CLUB 1 :					
Nombre d'éducateurs responsables d'équipes entraînement et matches					
Niveau de formation					
Nombre d'accompagnateurs d'équipes sur les matches					
CLUB 2 :					
Nombre d'éducateurs responsables d'équipes entraînement et matches					
Niveau de formation					
Nombre d'accompagnateurs d'équipes sur les matches					
CLUB 3 :					
Nombre d'éducateurs responsables d'équipes entraînement et matches					
Niveau de formation					
Nombre d'accompagnateurs d'équipes sur les matches					
CLUB 4 :					
Nombre d'éducateurs responsables d'équipes entraînement et matches					
Niveau de formation					
Nombre d'accompagnateurs d'équipes sur les matches					
CLUB 5 :					
Nombre d'éducateurs responsables d'équipes entraînement et matches					
Niveau de formation					
Nombre d'accompagnateurs d'équipes sur les matches					

3 – DEMARCHES ENTREPRISES

A. RECRUTEMENT DE JOUEURS

CONTACTS AVEC LES ECOLES PRIMAIRES..... OUI NON

SEANCES FOOT DANS LES ECOLES PRIMAIRES..... OUI NON

Dates des séances :

B. PREVISION DE LA STRUCTURATION DU REGROUPEMENT

RESPONSABLE ADMINISTRATIF	RESPONSABLE TECHNIQUE
NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
ADRESSE :	ADRESSE :
.....
.....
TEL. :	TEL. :
MAIL :	MAIL :
MISSIONS PREVUES :	MISSIONS PREVUES :
.....
.....
.....
.....

C. PREVISION DE BUDGET SPECIFIQUE POUR LA SAISON

DEPENSES	RECETTES
ENCADREMENT :	COTISATIONS :
TRANSPORT :	MUNICIPALITES :
MATERIEL :	CLUBS :
AUTRES :	FNDS :
.....	MANIFESTATIONS :
.....
.....
.....
.....

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

LES ENTENTES EN ÉQUIPES DE JEUNES

Précisions à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la FFF :

Le Conseil de Ligue a fixé comme suit les modalités de constitution des «Ententes». L'autorisation sera donnée par le District de rattachement. La demande devra notamment comporter :

- L'accord écrit des clubs,
- La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'entente est demandée,
- La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente,
- Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

Les Ententes n'ouvrent pas droit à la dotation fédérale pour l'engagement de nouvelles équipes.

Les équipes des Ententes ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux de la FFF et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue.

L'équipe de l'entente peut participer à la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Les Ententes sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de club. Les joueurs des «Ententes» sont chacun licenciés au seul club qui a introduit leur demande de licence, ils sont qualifiés à ce club et peuvent participer avec celui-ci à toute autre compétition avec une autre équipe du club où ils sont licenciés. Leur mutation éventuelle est soumise aux prescriptions des Règlements Généraux même s'il s'agit d'une mutation entre les clubs constituant l'entente.